

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
1er décembre 2000

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 37^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 novembre 2000, à 10 heures

Président : M. Niculescu (Roumanie)**Sommaire**Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (*suite*)

Annonce concernant des projets de résolution

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

- a) **Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (suite)**

Projet de résolution sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/C.2/55/L.39)

1. **M. Osio** (Nigéria), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il s'agit d'un texte concis portant sur une question déjà ancienne qui appelle une action collective. Rappelant l'importance que revêt le développement, auquel la communauté internationale a eu la sagesse de donner la priorité dans le cadre de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le projet fait référence aux accords conclus et aux engagements déjà pris, notamment aux résultats de toutes les grandes conférences des Nations Unies tenues depuis le début des années 90 et à la Déclaration du Millénaire, et souligne l'importance de plusieurs autres réunions axées sur le développement qui doivent avoir lieu sous l'égide des Nations Unies dans les deux années à venir. Comme malheureusement, en 2000, le programme de travail a été trop chargé pour que les mesures nécessaires aient pu être prises, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale regrette que les consultations prévues dans la résolution 54/206 n'aient pu se tenir, décide de reporter l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale de développement jusqu'au moment où lesdites consultations auront eu lieu, et décide en outre de maintenir la question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session. Le représentant

du Nigéria compte sur la Commission pour adopter ce projet par consensus.

Annnonce concernant des projets de résolution

2. Le Président annonce que le Burkina Faso a décidé de se porter co-auteur du projet de résolution sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/C.2/55/L.19) soumis au titre du point 92 a) de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macro-économique : commerce et développement » et que l'Arménie, le Bélarus, Chypre, la Fédération de Russie, Israël, la Jamarhiya arabe libyenne, le Kazakhstan, le Liban, les Philippines et la République dominicaine ont décidé de se joindre aux auteurs du projet de résolution sur l'Université des Nations Unies (A/C.2/55/L.24) soumis au titre du point 97 de l'ordre du jour intitulé « Formation et recherche ».

La séance est levée à 10 h 40.